

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF
DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR**

Jeudi 13 octobre 2022 (PVCX649)

11 h

Local 3813 Pavillon de la Santé

Présences

Professeur Gilles Bronchti, président
Professeure Sonia El Euch, vice-présidente aux relations de travail (VPRT)
Professeur Marc Beauregard, vice-président aux affaires syndicales (VPAS)
Professeur Pier-Luc Lajoie, trésorier
Professeure Mireille Dubé, secrétaire
M^{me} Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail (CRT)
M. François Landry, conseiller aux affaires universitaires (CAU)

Absences

Professeur Denis Leroux, vice-président aux affaires universitaires (VPAU)
Professeure Marianne Paul, vice-présidente aux services à la collectivité (VPSC) (sabbatique)

Gilles Bronchti préside la réunion et François Landry agit à titre de secrétaire.

CX649-13-10-2022-00**Projet d'ordre du jour**

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption des procès-verbaux des 646^e et 648^e réunions (8 et 22 septembre 2022)
4. Affaires découlant
5. Correspondance et information
6. Rapport des officières et des officiers
7. Invité - Doyen de la gestion académique des affaires professorales
8. Projets de lettres d'entente
 1. Reconstitution du projet-pilote sur le processus d'embauche
 2. Vice-doyens à la vie universitaire
 3. Codirection de travaux de recherche par des professeur.e.s d'une autre constituante de l'UQ
9. Exercice de maintien de l'équité salariale
10. Fête de Noël des enfants de l'UQTR – édition 2022
11. Projet d'ordre du jour de la réunion du conseil syndical du 27 octobre 2022
12. Signataires des effets bancaires
13. Site internet – soumission
14. Date de la prochaine réunion : 3 novembre 2022
15. Clôture de la réunion

CX649-13-10-2022-01 Ouverture de la réunion

Le quorum étant constaté, le président souhaite la bienvenue aux collègues et à la professeure Mireille Dubé, nouvellement élue au poste de secrétaire.

CX649-13-10-2022-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président présente l'ordre du jour de cette réunion.

Le VPAS demande à ajouter le point : *Invité – Doyen de la gestion académique des affaires professorales* à l'ordre du jour

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour modifié de la 649^e réunion du comité exécutif.

CX649-13-10-2022-03 Lecture et adoption des procès-verbaux des 646^e et 648^e réunions

PVCX646-08-09-2022

Le président fait la lecture du procès-verbal de la réunion du 8 septembre 2022.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 646^e réunion du comité exécutif tenue le 8 septembre 2022.

PVCX648-22-09-2022

Le président fait la lecture du procès-verbal de la réunion du 22 septembre 2022.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 648^e réunion du comité exécutif tenue le 22 septembre 2022.

CX649-13-10-2022-04 Affaires découlant

Le président parcourt les sujets figurant aux affaires découlant.

Le point ne fait l'objet d'aucune discussion.

CX649-13-10-2022-05 Correspondance et information

Le président invite le CAU à présenter différentes informations reçues.

Le CAU mentionne qu'une bourse attribuée à un étudiant d'un collège a été remise le 11 octobre en présence de l'étudiant, inscrit à l'UQTR. Ces bourses sont distribuées au printemps, mais étant donné que l'étudiant s'était inscrit à l'UQTR, il a été convenu avec lui de lui remettre en main propre.

Le CAU a expédié au secrétaire général de l'UQTR une analyse des différentes définitions des votes à la majorité considérée par l'UQTR dans trois différents documents normatifs (*Règlement de régie interne – vote à la majorité simple, Règlement-cadre concernant la tenue des assemblées délibérantes – vote à la majorité absolue, Procédure de désignation à un poste de direction pédagogique – vote à la majorité absolue*, mais trois types de majorités sont acceptables). Il a été demandé de voir en la possibilité d'uniformiser les définitions des votes à la majorité pour éviter les ambiguïtés.

Le CAU annonce que la direction du Département de lettres et communication sociale accepte avec plaisir de collaborer pour identifier un.e étudiant.e à qui le

Syndicat remettra une bourse commémorative en la mémoire de la professeure Lucie Guillemette, décédée en juin 2022 (c.f. Règle 4 du Syndicat). Une activité de remise de bourse pourra avoir lieu d'ici la fin de la session.

CX649-13-10-2022-06 Rapport des officières et des officiers

Président

- Le président indique avoir reçu une invitation de la part de l'Association générale étudiante pour discuter de son agenda et d'une possibilité de collaboration pour l'édition 2023-2024.
- Le président fait le point sur un dossier de relations de travail (c.f. PVCX648-22-09-2022-06).

VPRT et VPAS

- Le VPAS fait le point sur le cheminement des dossiers en cours.
- Le VPAS est en discussion avec le doyen de la gestion académique des affaires professorales (DGAAP) pour un dossier d'évaluation d'une professeure. Le comité d'évaluation a recommandé un renouvellement de contrat, et l'assemblée départementale s'est prononcée contre à la suite d'un vote où le vote « abstention » aurait empêché l'atteinte d'une majorité absolue. Le VPAS indique que le département possède une politique départementale où le vote à la majorité simple (exclusion des abstentions du calcul) est de mise. Le DGAAP n'aurait pas considéré cette politique au moment du vote.

Le président se retire de la réunion pour le prochain point.

- La VPRT mentionne qu'une direction départementale intérimaire est assumée par le DGAAP au Département de Sage-femme. Le DGAAP a désigné une professionnelle pour remplir la fonction d'administratrice déléguée. La VPRT interpellera le DGAAP afin qu'il applique la *Procédure de désignation à un poste de direction pédagogique*.
- La VPRT indique que la période de négociation pour le renouvellement de la convention collective débutera officiellement le 14 octobre alors que la partie patronale et la partie syndicale se rencontreront pour une première fois.

Le VPAS se retire de la réunion pour le prochain point.

- La VPRT annonce qu'une entente globale avec l'administration est sur le point d'aboutir au sujet d'un professeur décédé (c.f. PVCX648-22-09-2022-06).
- La VPRT participera, en compagnie de la secrétaire, aux rencontres du CLIUQ (19 octobre) et du conseil fédéral de la FQPPU (20 et 21 octobre).

Trésorier

- Le trésorier présente le relevé des décaissements (VP377 à VP394) par dépôts directs effectués entre le 1^{er} et le 30 septembre 2022. Après lecture, les membres du comité exécutif constatent que le tout est conforme.
- Le trésorier présente l'état des résultats 2022-2023 au 30 septembre 2022.
- Le trésorier indique avoir participé à la réunion du CIRRAC du 30 septembre. Les surplus en assurance-médicaments seront appliqués en réduction des coûts de l'assurance-médicaments pour les trois prochaines années. La partie syndicale devrait recevoir au cours du

prochain mois une offre patronale concernant la bonification des soins psychologiques en contrepartie d'une modification de l'assurance-invalidité.

Secrétaire

- La secrétaire indique être en période de prise de connaissance des dossiers et des tâches qui lui sont dévolues.
- La secrétaire participera, en compagnie de la VPRT, aux rencontres du CLIUQ (19 octobre) et du conseil fédéral de la FQPPU (20 et 21 octobre).

CX649-13-10-2022-07 Invité – Doyen de la gestion académique des affaires professorales

Le VPAS invite le Doyen de la gestion académique des affaires professorales (DGAAP), Vincent Cantin, à prendre la parole pour présenter le projet de lettre d'entente concernant le processus d'embauche.

Le DGAAP présente le projet de lettre d'entente et répond aux questions des membres du comité exécutif. Le DGAAP indique que le plancher d'emploi ne serait plus considéré dans le calcul pour déterminer le nombre de professeur.e.s. Un plan d'effectif sera désormais considéré. Il indique que la vague #1 du processus d'embauche servirait à pourvoir les postes priorités et que la vague #2 permettrait d'avoir une marge de manœuvre dans la priorisation des postes de professeurs réguliers si le besoin se fait sentir. Les membres du comité exécutif proposent de modifier le calendrier initialement proposé, ce que le DGAAP accepte de revoir.

Le trésorier quitte la réunion.

CX649-13-10-2022-08 Projets de lettres d'entente

1. Reconduction du projet-pilote sur le processus d'embauche

Les membres du comité exécutif discutent du projet-pilote sur le processus d'embauche, à la suite des discussions tenues avec le DGAAP. La VPRT soumettra au DGAAP une contre-proposition. La conseillère aux relations de travail indique que la lettre d'entente devra être approuvée par le conseil syndical jusqu'à ce que l'assemblée générale statutaire du Syndicat se prononce, en respect de la *règle 19 régissant l'adoption des lettres d'entente*.

2. Vice-doyens à la vie universitaire

Les membres du comité exécutif discutent du projet de lettre d'entente créant les postes de vice-doyens à la vie universitaire pour notamment appuyer les activités du Décanat de la gestion académique des affaires professorales et du Décanat des études. Après discussion, les membres du comité exécutif jugent préférable que les vice-doyens soient rattachés uniquement au DGAAP pour permettre une meilleure efficacité dans l'accompagnement des directions départementales. La conseillère aux relations de travail indique que la *règle 19 régissant l'adoption des lettres d'entente* ne prévoit pas la marche à suivre pour la création de postes de vice-doyens via une lettre d'entente. Le conseil syndical pourra être saisi du projet de lettre d'entente et se prononcer à son sujet, à la suite d'une recommandation du comité exécutif. La VPRT poursuivra les discussions avec l'administration avant de soumettre le projet au conseil syndical.

3. Codirection de travaux de recherche par des professeur.e.s d'une autre constituante de l'UQ

Le VPAS informe ses collègues que des professeur.e.s souhaiteraient partager leur DTR avec des collègues d'autres universités. Après discussions, les membres du comité exécutif sont d'avis que les universités doivent préalablement convenir d'une entente de réciprocité. La VPRT suggère de discuter de ce sujet avec des homologues lors de la rencontre du CLIUQ du 19 octobre. La conseillère aux relations de travail indique qu'en respect de la règle 19 régissant l'adoption des lettres d'ententes, il en reviendra à l'assemblée générale du Syndicat de se prononcer sur une éventuelle lettre d'entente.

CX649-13-10-2022-09 Exercice de maintien de l'équité salariale

La VPRT présente le document *Maintien de l'équité salariale 2022-2026 – Programme général* et la *Loi sur l'équité salariale* modifiée en 2019. La secrétaire se propose pour analyser le document et vérifier si le Syndicat se doit d'intervenir.

CX649-13-10-2022-10 Fête de Noël des enfants de l'UQTR – édition 2022

Le président demande au CAU de présenter le point.

Le CAU indique que le Comité de la Fête de Noël des enfants des employés de l'UQTR sollicite une aide financière du Syndicat pour aider à la réalisation de l'édition 2022. Le CAU indique que le comité exécutif accordait un montant de 1 500 \$ à cette activité. Cette année, le Comité organisateur demande s'il est possible de bonifier cette aide.

Après discussions, les membres du comité exécutif sont favorables à accorder un montant de 1500 \$ pour l'organisation de la Fête de Noël des enfants des employés – édition 2022, et de voir en la possibilité de bonifier le montant à accorder pour l'édition 2023.

CX649-13-10-2022-11 Projet d'ordre du jour de la réunion du conseil syndical du 27 octobre 2022

Le président présente le projet d'ordre du jour de la réunion du conseil syndical du 27 octobre 2022.

1. Ouverture de la réunion
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la 351^e réunion
4. Rapport du comité des relations de travail
5. Mieux connaître sa convention collective – Frais de déplacement
6. Infos de et pour la négo
7. Tribune des délégué.e.s
8. Lecture et adoption du procès-verbal de la 350^e réunion
9. Information et dépôt de documents
 1. Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif (645 à 648)
10. Affaires nouvelles
11. Date de la prochaine réunion régulière : 1^{er} décembre 2022
12. Clôture de la réunion

Après discussion, les membres du comité exécutif sont favorables à ce que la réunion soit exclusivement tenue via la plateforme Zoom à 13h, considérant l'ordre du jour. Les membres du comité exécutif sont aussi favorables à ce que le point présentant l'agenda syndical soit retiré des ordres du jour. Le CAU veillera à communiquer aux délégué.e.s les dates importantes le cas échéant. Le président présidera la réunion du conseil syndical.

CX649-13-10-2022-12 Signataires des effets bancaires

Le président invite le CAU à présenter le point.

Le CAU rappelle que le comité exécutif avait désigné le président, le trésorier et la secrétaire à titre de signataires des effets bancaires à sa réunion du 5 mai 2022, puis qu'une modification avait été nécessaire en raison de la démission de la secrétaire Nadine Talbot. Denis Leroux avait alors été désigné comme 3^e signataire à la réunion du 19 mai 2022. Considérant que Mireille Dubé a été élue au poste de secrétaire le 30 septembre dernier, une actualisation de la liste des signataires des effets bancaires est nécessaire.

CONSIDÉRANT	les Statuts du SPPUQTR ;
CONSIDÉRANT	la résolution CX641-05-05-2022-08 Signataires des effets bancaires ;
CONSIDÉRANT	la résolution CX642-19-05-2022-07 Signataires des effets bancaires ;
CONSIDÉRANT	l'élection de la secrétaire le 30 septembre 2022 ;
CONSIDÉRANT	la nécessité d'actualiser la liste des membres du comité exécutif autorisés à signer les effets bancaires ;

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu de désigner les officiers suivants à titre de signataire, à compter du 13 octobre 2022, des documents reliés à la trésorerie du Syndicat :

- Gilles Bronchti, président ;
- Pier-Luc Lajoie, trésorier ;
- Mireille Dubé, secrétaire.

Et de retirer l'autorisation de signataire à :

- Denis Leroux, vice-président aux affaires universitaires

CX649-13-10-2022-13 Site internet – soumission

Le président invite le CAU à présenter le point.

Le CAU présente la soumission préparée par *Axe Design graphique* (No 335b) concernant la création d'une nouvelle page au site Internet et l'ajout d'un carrousel d'image en page d'accueil dudit site.

Après discussions, les membres du comité exécutif sont favorables à accorder à la secrétaire le temps nécessaire pour prendre connaissance des outils de communication du Syndicat.

CX649-13-10-2022-14 Date de la prochaine réunion

Le président rappelle que le comité exécutif se réunira le jeudi 3 novembre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 19.

Gilles Bronchi
Président

François Landry
Secrétaire de la rencontre